

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

# RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving Public Works and Government Services Canada/Réception des soumissions\Travaux publics et Services gouvernementaux Canada See herein for bid submission instructions/
Voir la présente pour les instructions sur la présentation d→une soumission
NA
Ontario

# REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

# Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

**Comments - Commentaires** 

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada Ontario Region 10th Floor, 4900 Yonge Street Toronto Ontario M2N 6A6

Solicitation No N° de l'invita W6854-210211/A	tion	<b>Date</b> 2020	)-11-24
Client Reference No N° de re W6854-210211	éférence du client	1	
GETS Reference No N° de ré PW-\$TOR-201-7993	éférence de SEAG		
File No N° de dossier TOR-0-43053 (201)	CCC No./N° CCC - FMS	S No./I	N° VME
Solicitation Closes	L'invitation pre	end f	in
at - à 02:00 PM	Eastern Standard Tir	me ES	Γ
on - le 2021-12-15	Heure Normale du l'	'Est HI	NE
F.O.B F.A.B.  Plant-Usine: Destination	: ✓ Other-Autre:		
Address Enquiries to: - Adres		ı	Buyer Id - Id de l'acheteu
Address Enquiries to: - Adress Ramnarine, Vashti	ser toutes questions à:		tor201
Address Enquiries to: - Adres	ser toutes questions à:	FAX	•

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée	
See Herein – Voir ci-inclus		
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/c	le l'entrepreneur	
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur		
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)  Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
Signature	Date	



# PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

#### 1.1 Besoin

Le besoin sont décrits en détail à Partie 6 l'article 6.2 des clauses du contrat éventuel.

#### 1.2 Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## 1.3 Service Connexion postel

Cette demande de soumissions permet aux soumissionnaires d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour la transmission électronique de leur soumission. Les soumissionnaires doivent consulter la partie 2, Instructions à l'intention des soumissionnaires, et la partie 3, Instructions pour la préparation des soumissions, de la demande de soumissions, pour obtenir de plus amples renseignements.

### PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

# 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document <u>2003</u> (2020-05-28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document <u>2003</u>, Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours Insérer : 90 jours

# 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA B1000T (2014-06-26) – Condition du matériel - soumission

## 2.2 Présentation des soumissions - connexion postel

**2.2.1** Les soumissions doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date et à l'heure indiquées à la page 1 de la DOC.

Les offrants doivent acheminer leur offre à l'endroit suivant :

TPSGC.orreceptiondessoumissions-orbidreceiving.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca (connexion postel à l'adresse suivante :

**Remarque**: Les soumissions ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse de courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué dans les instructions uniformisées 2003, ou pour envoyer des soumissions au moyen d'un message. Connexion postel si l'offrant utilise sa propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

Il incombe à l'offrant de s'assurer que la demande d'ouverture de conversation Connexion postel est envoyée à l'adresse électronique ci-dessus au moins six (6) jours avant la date de clôture de (6) dans before the Solicitation closing date.

En raison du caractère de la demande d'offre à commandes, les soumissions transmises par télécopieur ou sur papier à TPSGC ne seront pas acceptées.

# 2.3 Demandes de renseignements – en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

#### 2.5 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada <u>Achats et ventes</u>, sous le titre « <u>Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours</u> », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
  - Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

# 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

Section I : Soumission technique Section II : Soumission financière

Section III: Attestations

Section IV : Renseignements supplémentaires

Les soumissions transmises par télécopieur ou en version papier ne seront pas acceptés

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### Section I: Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### Section II: Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement dans l'Annexe B. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### 3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission

- (i) Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe «C» Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.
- (ii) Si l'annexe «C» Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.
- L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

# 3.1.2 Clauses du *Guide des CCUA* Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06) Fluctuation du taux de change

## Section III: Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

# PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

## 4.1 Procédures d'évaluation

- Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

## 4.1.1 Évaluation technique

## 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Le soumissionnaire doit démontrer que l'équipement proposé satisfait ou dépasse les critères d'évaluation technique obligatoires (CT) suivants. Pour chaque spécification énumérée, le soumissionnaire doit inclure une référence aux documents techniques à l'appui inclus dans sa soumission, tels que la documentation, les brochures ou les spécifications de l'équipement proposé, lorsqu'il est clairement démontré que ce dernier répond aux spécifications. S'il manque une partie de la spécification de l'équipement dans la documentation technique à l'appui, le soumissionnaire doit alors fournir un exposé narratif pour démontrer comment l'équipement répond à cette spécification particulière.

#	Critère	Réponse du soumissionnaire	
		Indiquer à quel endroit le critère peut être vérifié dans la documentation (page).	

# DOCUMENT JOINTE 4.1 Spécifications générales

#	Critères techniques obligatoires	
	Les véhicules fournis au titre de la présente spécification doivent	
	être neufs et constituer le dernier modèle commercial standard du fabricant. De plus, les véhicules (type et classe particuliers) doivent	
1	être reconnus dans l'industrie comme ayant été fabriqués et	
	vendus en grand nombre pendant au moins deux (2) ans.	
	Les véhicules cités doivent comporter toutes les caractéristiques et	
2	tous les équipements standard pour le modèle et l'année, même	
	s'ils ne sont pas mentionnés dans cette spécification.  Les véhicules et les accessoires doivent être conformes à tous les	
3	règlements, ainsi qu'à toutes les lois et normes industrielles en	
	vigueur au Canada au moment de leur fabrication. Les domaines	
	de réglementation doivent inclure, sans toutefois s'y limiter, la	
	fabrication, la santé et la sécurité, les niveaux de bruit,	
	l'environnement et les émissions.	
4	Les véhicules et les accessoires doivent fonctionner conformément	
4	aux capacités nominales et aux caractéristiques de performance établies par le fabricant de pièces d'origine.	
5	Tous les accessoires doivent être compatibles avec le modèle de	
	véhicule fourni.	
	L'équipement nécessaire à l'installation complète des accessoires	
6	sur les véhicules et au fonctionnement complet de ces accessoires	
	doit être fourni.	

7	Refroidissement	Liquide	
8	Type de carburant	Essence	
	SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT		
	Entraînement	Traction intégrale	
	DIMENSIONS		
	PNEUS Tout terrain		

	SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
	Ensemble de commutateur de 12 V et prise avant	Modèle : Ventrac 70.4104 ou l'équivalent Une prise 12 V est requise pour les accessoires installés à l'avant. Interrupteurs intégrés à la commande manuelle	
	Prise de courant arrière de 12 V	Modèle : Ventrac 70.4105 ou l'équivalent Alimente les accessoires arrière tels que l'épandeur	
1 1	ATTELAGE ET PDF (prise de force)		
	Embrayage de PDF électrique avec frein	Ogura GT3.5 (250 pi-lb) ou l'équivalent	
	Attelage arrière	Récepteur de 2 pouces	
	INSTRUMENTS, INDICATEURS ET ALARME		
	Témoins lumineux ^ Actionne l'alarme sonore	Frein de stationnement, température élevée du moteur^, Température élevée de l'huile hydraulique^, Basse tension ^, basse pression d'huile ^	
	PHARES ET FEUX		
	Phares		
	Feux arrière		

 $\ensuremath{\text{N}^{\circ}}$  de la modif - Amd. No.

COMMANDES		
Marche avant Marche arrière	Levier de vitesse, direction, portance et auxiliaire (VDPA), pédale	
Dispositif de levage des accessoires	VDPA (Poignée principale)	
Colonne de verrouillage d'attelage avant	Monté (accessible depuis le siège)	
Gamme haute/basse	Levier unique, monté sur colonne	
Direction	Servodirection	

# **ACCESSOIRES**

Article	Description	Spécifications	
1	Tondeuse à grande surface	Modèle: Ventrac MK960 ou l'équivalent Largeur de coupe: 95 po (241 cm) Refoulement: Arrière Hauteur de coupe: 1"-5" (25-127 mm) Construction du pont: Acier à haute résistance Rouleaux anti-scalpage: 3 avant Longueur: 61 po (155 cm) Hauteur: 19,5 po (49,5 cm) Largeur hors tout: 96 po (244 cm)	
2	Pont relevable hydraulique	Modèle : Ventrac 70.8203 ou l'équivalent Permet une largeur de coupe jusqu'à 96 pouces	
3	Tondeuse à coupe robuste	Modèle : Ventrac HQ680 ou l'équivalent Largeur de coupe : 68 po Hauteurs de coupe : 3 po, 3,625 po et 4,25 po Diamètre de coupe maximal du matériau de 1 po	
4	Souffleuse à neige — à deux niveaux	Modèle : Ventrac KX523 ou l'équivalent Tarière à double spirale dentelée Distance de soufflage jusqu'à 40 pi Longueur : 49 pouces (124,5 cm) Largeur : 52 pouces (132 cm) Hauteur : 56,5 pouces (144 cm)	
5	Lame en V	Modèle : Ventrac KV552 ou l'équivalent Largeur : 48 à 55 po Hauteur : 24 po Angle de l'aile : +/ - 30 °	
6	Épandeur électrique avec trousse de montage	Modèle : Ventrac SA250 ou l'équivalent Capacité du matériau de 2,5 pi³/200 lb Construction du bac à matériaux — Acier inoxydable Largeur de descente : 40 po Distance d'épandage : 4,830 km	

	7	Cabine toutes saisons fermée	Modèle : Ventrac KW452 ou l'équivalent Protection contre le vent, la pluie et la neige. Doit être muni d'un système de chauffage et d'un essuie-glace	
--	---	------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

## 4.1.2 Évaluation financière

# (a) Critères financière obligatoires

- (i) Le soumissionnaire doit soumettre avec sa soumission, les détails concernant les prix conformément à l'Annexe B Base de paiement, en dollars canadiens.
- (ii) Le prix total évalué correspondra à la somme du prix calculé total (total des prix de tous les articles 1 à 9) du besoin ferme dans l'Annexe B Base de paiement.
- (iii) prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

## 4.2 Méthode de sélection – critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

## 5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

## 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, s'il y a lieu, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web <a href="Intégrité">Intégrité — Formulaire de déclaration</a> (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html), afin que leur soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

## 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la Politique d'inadmissibilité et de suspension (http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

## 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail (https://www.canada.ca/fr/emploi-developpementsocial/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

## PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

**6.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

#### 6.2 Besoin

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'annexe A, Besoin.

#### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le <u>Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat</u> (<a href="https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat">https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat</a>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

## 6.3.1 Conditions générales

<u>2010A (</u>2020-05-28), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.4 Durée du contrat

# 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat s'étend de la date d'attribution du contrat au 31 Décembre, 2021 inclusivement.

#### 6.4.2 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le 31 mars 2021.

# 6.5 Responsables

## 6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

### Ms. Vashti Ramnarine

Acquisitions | Ontario Region - Approvisionnements | Région de l'Ontario Public Services and Procurement Canada - Ontario Region / Government of Canada Services publics et Approvisionnement Canada - Région de l'Ontario / Gouvernement du Canada 10<sup>th</sup> Floor, 4900 Yonge Street - 10e étage, 4900 rue Yonge Toronto, Ontario M2N 6A6

vashti.ramnarine@pwgsc-tpsgc.gc.ca / Tel: 289-772-7284 - / Tél: 289-772-7284

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

# 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contra	L	L
------------------------------------	---	---

Nom :	
Titre :	
Organisation : _	
Adresse ·	

Téléphone : Télécopieur : Courriel :	
Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

# 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Compléter ou supprimer, selon le cas.

#### 6.7 Paiement

#### 6.6 Paiement

## 6.6.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire ferme précisé dans *l'annexe B* selon un montant total de \_\_\_\_\_\_\_\$. (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

## 6.6.2 Limite de prix

Clauses du Guide des CCUA C6000C (2017-08-17), Limite de prix

## 6.6.3 Paiement unique

Clauses du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

## 6.6.4 Clauses du Guide des CCUA

Clauses du Guide des CCUA C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

### 6.6.5 Paiement électronique de factures - contrat

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa;
- b. Carte d'achat MasterCard;
- c. Dépôt direct (national et international);
- d. Échange de données informatisées (EDI);
- e. Virement télégraphique (international seulement);

## 6.7 Instructions relatives à la facturation

- **6.7.1** L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé «Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 6.7.2 Les factures doivent être distribuées comme suit:
  - L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.
  - (ii) Un (1) exemplaire doit être envoyé à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

## 6.8 Attestations et renseignements supplémentaires

#### 6.8.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

# 6.9 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_\_ (insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

# 6.10 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles de la présente convention, ainsi que les différentes clauses du guide des CCUA qui sont intégrées par renvoi dans ce contrat;
- (b) les conditions générales 2010A (2020-05-28), Conditions générales biens (complexité moyenne);
- (c) Annexe A, Besoin;
- (d) Annexe B, Base de paiement; et
- (e) la soumission de l'entrepreneur en date du (à remplir lors de l'attribution du contrat).

# 6.11 Assurance

G1005C (2016-01-28), Assurance

## 6.12 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « Règlement des différends ».

## **ANNEXE « A »**

## **BESOIN**

## Tracteur compact articulé

Pour la fourniture, la livraison et la formation à l'utilisation de (2) tracteurs compacts articulés et d'accessoires pour la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden, à Borden, en Ontario.

La livraison doit avoir lieu dans un délai de 4 à 6 semaines après réception du contrat, mais au plus tard le 31 mars 2021.

# A1. Objectif

Le Détachement des opérations immobilières Borden (Dét. Ops Imm Borden), Unité des routes et terrains, a besoin de deux (2) tracteurs compacts articulés, Ventrac 4500P ou l'équivalent, et de sept (7) accessoires pour aider à l'entretien des terrains tout au long de l'année, y compris la coupe d'herbe, les activités de terrassement, l'entretien des coupe-feu, le déneigement et le déglaçage dans toute la Base des Forces canadiennes (BFC) Borden.

### A2. Exigence ferme

L'entrepreneur doit fournir et livrer deux (2) tracteurs compacts articulés, Ventrac 4500P, ou l'équivalent, ainsi que les accessoires conformément à l'annexe 1 — Spécifications.

#### Tracteurs articulés et accessoires :

- Doivent satisfaire à toutes les spécifications énoncées à l'annexe 1 Spécifications;
- La livraison doit être effectuée de manière à ce qu'aucun dommage ne soit causé;
- Le matériel doit être neuf et homologué par l'Association canadienne de normalisation ou les Laboratoires des assureurs du Canada;
- On doit fournir deux (2) copies en anglais, une copie électronique et une copie papier, de chaque manuel d'utilisation, manuel de réparation et catalogue de pièces au moment de la livraison;
- Les tracteurs doivent inclure une garantie minimale d'un an à compter de la date de mise en service.

#### A3. Livraison

Tous les produits livrables fermes devront être livrés à l'adresse suivante :

Base des Forces canadiennes Borden Matériel principal 45 Maintenance Road, bâtiment O-95, Borden, ON, L0M 1C0, Canada

#### Accès au site

- Lorsqu'il entre et demeure dans la BFC Borden ou dans une section ou un établissement militaire quelconque de celle-ci, l'entrepreneur consent à ce que le commandant de la base ou un représentant de ce dernier effectue une fouille de son véhicule et de son contenu.
- Le but de toute fouille est d'assurer la sécurité de la BFC Borden et de tous les établissements militaires connexes et du matériel ou des renseignements classifiés appartenant aux Forces armées canadiennes.

Annexe 1 Spécifications

TRACTEUR COMPACT ARTICULÉ			
Spécifications générales	Spécifications générales		
Les véhicules fournis au titre de la présente spécification doivent être neufs et constituer le dernier modèle commercial standard du fabricant. De plus, les véhicules (type et classe particuliers) doivent être reconnus dans l'industrie comme ayant été fabriqués et vendus en grand nombre pendant au moins deux (2) ans.  Les véhicules cités doivent comporter toutes les caractéristiques et tous les équipements standard pour le modèle et l'année, même s'ils ne sont pas mentionnés dans cette spécification.  Les véhicules et les accessoires doivent être conformes à tous les règlements,			
ainsi qu'à toutes les lois et normes industrielles en vigueur au Canada au moment de leur fabrication. Les domaines de réglementation doivent inclure, sans toutefois s'y limiter, la fabrication, la santé et la sécurité, les niveaux de bruit, l'environnement et les émissions.			
Les véhicules et les accessoires doivent fonctionner conformément aux capacités nominales et aux caractéristiques de performance établies par le fabricant de pièces d'origine.			
L'entrepreneur doit fournir au moins véhicule/équipement.			
d'œuvre d'au moins 12 mois à partir			
	ompatibles avec le modèle de véhicule fourni. tion complète des accessoires sur les véhicules s accessoires doit être fourni.		
Spécifications MODÈLE	Ventree 4500D ou Péruivelent		
MODELE	Ventrac 4500P ou l'équivalent		
MOTEUR			
Fabricant	Kawasaki ou l'équivalent		
Nº de modèle	Injection de carburant numérique FD851D ou l'équivalent		
Puissance	31 hp		
Couple maximal	47,1 pi-lbf		
Nombre de cylindres	2		
Cylindrée du moteur 824 cc			
Refroidissement	Liquide		
Capacité du réservoir de carburant 6 gallons (22,712 litres)			

Type de carburant	Essence		
SYSTÈME D'ENTRAÎNEMENT			
Entraînement	Traction intégrale		
Vitesse de déplacement — Gamme basse	5 mi/h (8,05 km/h), 4 mi/h en marche arrière (6,44 km/h)		
Vitesse de déplacement — Gamme élevée	10 mi/h (16,09 km/h), 8 mi/h en marche arrière (12,87 km/h)		
DIMENSIONS			
Longueur hors tout	207 cm avec attelage standard, cabine de sécurité soulevée		
Hauteur (cabine de sécurité soulevée)	173 cm		
Largeur hors tout	123 cm		
Hauteur (cabine de sécurité abaissée)	137 cm		
Poids	715 kg		
Poids avec attelage en 3 points	760 kg		
Empattement	114 cm		

PNEUS			
Tout terrain	22 x 12-8		
GÉNÉRALITÉS			
Rayon de braquage	99 cm		
Garde au sol	13 cm		
Degré d'oscillation (par roue)	19 cm		
SYSTÈME ÉLECTRIQUE			
Batterie	475 CCA (groupe 51R)		
Tension	12 volts.		
Sectionneur de batterie	Standard, avec disjoncteur de 150 A		
Fusibles	Types scellés, mini fusibles et J-Case		
Ensemble de commutateur de 12 V et prise	Modèle : Ventrac 70.4104 ou l'équivalent		

avant	Une prise 12 V est requise pour les			
	accessoires installés à l'avant. Interrupteurs			
	intégrés à la commande manuelle			
Prise de courant arrière de 12 V	Modèle : Ventrac 70.4105 ou l'équivalent			
	Alimente les accessoires arrière tels que			
	l'épandeur			
ROUAGE D'ENTRAÎNEMENT				
Pompe hydraulique	Série Sauer Danfoss 15 ou l'équivalent			
Entraînement de la pompe	Entraînement direct (arbre d'entraînement à			
	joint universel double)			
Moteurs hydrauliques	(2) Série Sauer Danfoss 15 ou l'équivalent			
Boîtes-ponts	Série Peerless 2600 ou l'équivalent			
Essieux	Peerless 40 mm (forgés) avec			
	moyeu forgé intégré ou l'équivalent			
Huile hydraulique	Refroidisseur en aluminium avec ventilateur			
	électrique à commande thermostatique			
Filtre à huile hydraulique (aspiration)	25 microns			
Filtre à huile hydraulique (pressurisé)	10 microns			
ATTELAGE ET PDF (prise de force)				
Attelage avant	Système de montage Ventrac ou l'équivalent			
Embrayage de PDF électrique avec frein	Ogura GT3.5 (250 pi-lb) ou l'équivalent			
Attelage arrière	Récepteur de 2 pouces			
Attelage en trois points				
INSTRUMENTS, INDICATEURS ET ALARME				
Indicateurs	Compte-tours, indicateur de vitesse,			
	compteur horaire, température du moteur			
	(moteurs refroidis par liquide uniquement), niveau de carburant, voltmètre			
Témoins lumineux	Frein de stationnement, température élevée			
^ Actionne l'alarme sonore	du moteur^,			
	Température élevée de l'huile hydraulique^, Basse tension ^, basse pression d'huile ^			

Interrupteurs	Clé, PDF et feux		
PHARES ET FEUX			
Phares	(2) Lampes halogènes de 55 W		
Feux arrière	(2) Lampes à DEL rouges		

COMMANDES			
Marche avant Marche arrière	Levier de vitesse, direction, portance et auxiliaire (VDPA), pédale		
Dispositif de levage des accessoires	VDPA (Poignée principale)		
Système hydraulique auxiliaire	VDPA (poignée secondaire)		
Manette des gaz	Monté sur le tableau de bord		
Colonne de verrouillage d'attelage avant	Monté (accessible depuis le siège)		
Tendeur de courroie de PDF	Monté à l'avant, contrôle automatique de la tension		
Transfert de poids	5 positions		
Gamme haute/basse	Levier unique, monté sur colonne		
Commandes en 3 points	Levage + 2 ensembles d'auxiliaires		
Direction	Servodirection		
AUTRE			
Boîte à outils	Standard		
Porte-gobelet	Standard		
Siège	Siège à dossier haut de luxe, accoudoirs et siège à suspension		
CABINE DE SÉCURITÉ			
Cabine de sécurité pliable	Standard		
Ceinture de sécurité tout-terrain robuste	Standard		

# **ACCESSOIRES**

Article	Description	Spécifications
1	Tondeuse à grande surface	Modèle: Ventrac MK960 ou l'équivalent Largeur de coupe: 95 po (241 cm) Refoulement: Arrière Hauteur de coupe: 1"-5" (25-127 mm) Construction du pont: Acier à haute résistance Rouleaux anti-scalpage: 3 avant Longueur: 61 po (155 cm) Hauteur: 19,5 po (49,5 cm) Largeur hors tout: 96 po (244 cm)
2	Pont relevable hydraulique	Modèle : Ventrac 70.8203 ou l'équivalent Permet une largeur de coupe jusqu'à 96 pouces
3	Tondeuse à coupe robuste	Modèle : Ventrac HQ680 ou l'équivalent Largeur de coupe : 68 po Hauteurs de coupe : 3 po, 3,625 po et 4,25 po Diamètre de coupe maximal du matériau de 1 po
4	Souffleuse à neige — à deux niveaux	Modèle : Ventrac KX523 ou l'équivalent Tarière à double spirale dentelée Distance de soufflage jusqu'à 40 pi Longueur : 49 pouces (124,5 cm) Largeur : 52 pouces (132 cm) Hauteur : 56,5 pouces (144 cm)
5	Lame en V	Modèle : Ventrac KV552 ou l'équivalent Largeur : 48 à 55 po Hauteur : 24 po Angle de l'aile : +/ - 30 °
6	Épandeur électrique avec trousse de montage	Modèle : Ventrac SA250 ou l'équivalent Capacité du matériau de 2,5 pi³/200 lb Construction du bac à matériaux — Acier inoxydable Largeur de descente : 40 po Distance d'épandage : 4,830 km
7	Cabine toutes saisons fermée	Modèle : Ventrac KW452 ou l'équivalent Protection contre le vent, la pluie et la neige. Doit être muni d'un système de chauffage et d'un essuie- glace

# ANNEXE « B » BASE DE PAIEMENT

Les prix unitaires fermes doivent être des prix tout compris pour la fourniture, la livraison, et la formation relatives au besoin, conformément à l'annexe A, Énoncé des besoins, en dollars canadiens, destination FAB, incluant les droits de douane et tous les frais de livraison et de transport, sans les taxes applicables.

		Α	В	С	D
Arti cle	Description du produit	Qu ant ité	Unité de distribu tion	Prix unitaire ferme	Prix total calculé (A × C)
1	Tracteur articulé Modèle : Ventrac 4500P, Kawasaki 31 HP ou l'équivalent  Marque offerte :	2	Chaque	\$	\$
	Modèle offert :				
2	Tondeuse à grande surface Modèle : Ventrac MK960 ou l'équivalent  Marque offerte :  Modèle offert :	2	Chaque	\$	\$
3	Retournement hydraulique Modèle : Ventrac 70.8203 ou l'équivalent  Marque offerte :  Modèle offert :	2	Chaque	\$	\$
4	Cabine toutes saisons (chargée) Modèle : Ventrac KW452 ou l'équivalent  Marque offerte :  Modèle offert :	2	Chaque	\$	\$
5	Lame en V Modèle : Ventrac KV552 ou l'équivalent  Marque offerte :  Modèle offert :	1	Chaque	\$	\$
6	Épandeur électrique en acier inoxydable avec trousse de montage Modèle : Ventrac SA250 ou l'équivalent Marque offerte :  Modèle offert :	1	Chaque	\$	\$

Tondeuse à coupe robuste \$ Chaque \$ Modèle : Ventrac HQ680 ou l'équivalent Marque offerte : Modèle offert : Souffleuse à neige — 2 étages 8 Chaque \$ \$ Modèle : Ventrac KX523 ou l'équivalent Marque offerte : Modèle offert : \_\_\_\_\_ 9 Frais de livraison et de transport 1 lot \$ Prix total évalué : \$ \$

<sup>\*</sup>Lors de l'attribution du contrat, le « prix total évalué » devient le « prix total du contrat ».

# ANNEXE « C »

# INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

de 25 M\$)